



SAINT-AVERTIN, le samedi 4 février 2023.

LETTRE OUVERTE aux parlementaires du département d'Indre et Loire

Mesdames et Messieurs les Parlementaires d'Indre et Loire (Députés et Sénateurs)

L'ensemble des organisations syndicales de salariés et les organisations de jeunesse et étudiantes du département d'Indre et Loire, constituées en Intersyndicale, ont décidé de vous écrire à nouveau (après un premier mail resté sans réponse hormis une exception) pour vous faire connaître notre opposition au projet de réforme des retraites en discussion au Parlement.

Contrairement à ce qu'annonce le Gouvernement, ce projet n'apporte ni justice, ni équilibre, ni progrès social.

En termes de justice, le Gouvernement présente sa réforme comme protectrice, pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, pour les plus fragiles et les travailleurs exposés. Elle préviendrait l'usure professionnelle et mettrait fin au régimes spéciaux de retraite. Or cela est loin de la vérité :

- Si le projet de loi laisse la possibilité pour les travailleurs ayant commencé avant 18 ans de partir entre 58 et 60 ans, comme le prévoit le régime actuel, pour celles et ceux qui sont entrés dans la vie professionnelle entre 18 et 20 ans, ce sont 2 ans de plus, par rapport à la règle actuelle, qu'ils devront attendre pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Sur la prise en compte de l'usure professionnelle, désignée couramment par le terme de « *pénibilité* », celle-ci est extrêmement limitée et axée principalement sur les risques physiques et en occultant les risques psychologiques qui explosent ces dernières années.
- La fin des régimes dits spéciaux n'est en rien un geste de justice sociale, d'autant que celle-ci s'accompagne d'un nivellement par le bas des droits des travailleur.s concernés, en oubliant les spécificités professionnelles que prenaient en compte ces régimes. **La vraie justice sociale aurait été de porter le régime général au niveau des régimes spéciaux et non l'inverse.**

Concernant l'équilibre de ce projet, il se limite à travailler progressivement plus longtemps, en passant l'âge de légal de départ en retraite de 62 ans (actuellement) à 64 ans (en 2030). Travailler ! Encore faut-il pouvoir, alors que 16 % des plus de 53 ans ne sont ni en emploi ni à la retraite, et que, selon une étude de la DREES de 2020, un tiers de ceux-ci vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette réforme ne va qu'accentuer ce phénomène. Et ce ne sont pas les quelques « mesurètes » proposées par le Gouvernement qui vont réellement changer la donne.

En termes de progrès social, ce projet se limite à une augmentation du minimum de pension et à une série de mesures en faveur du travail des seniors. Nous ne reviendrons pas sur ces dernières mesures qui sont de l'ordre du vœux pieux, car il n'est fixé aucune contrainte en cas de non-respect. Pour ce qui est de l'augmentation du minimum de pension au niveau de 85% du SMIC(voté depuis 2003 mais jamais appliqué), on ne peut que s'en féliciter ; pour autant, mettre en avant, comme le fait le Gouvernement, cette somme comme étant la rémunération minimale que tout retraité pourrait percevoir est un leurre. En effet, ce niveau de pension ne sera accessible qu'à celles et ceux ayant l'intégralité de leurs trimestres. Ce qui n'est pas le cas de bien des femmes qui, non contentes de

percevoir une rémunération de 24% inférieure à celle des hommes, sont aussi plus sujettes à des carrières discontinues. Elles seront donc pénalisées doublement au moment de leur départ à la retraite. **Où est le progrès social, quand il est prévu de paupériser une bonne partie de la population ?**

Nos organisations syndicales pendant plusieurs mois de concertation, ont proposé de nombreuses solutions, ont porté de nombreuses pistes d'amélioration pour à la fois pérenniser notre système par répartition, le financer de manière durable, et travailler sur des mécanismes pour les salariés seniors afin de pouvoir les garder dans l'emploi. Toutes ont été quasiment écartées, car elles nécessitaient aussi d'aborder la question de la répartition des richesses. En fermant cette porte, le gouvernement a fait le choix de faire supporter l'ensemble des efforts sur les travailleurs, comme le programme de stabilité 2022-2027 envoyé à l'U.E, le précise : la maîtrise des dépenses publiques sera portée par deux réformes : l'assurance chômage et la réforme des retraites qui visent à transformer notre modèle social (sic).

Concernant l'assurance chômage, avec la parution récente du décret qui va entraîner une baisse de 25% de la durée d'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi dont la fin du contrat de travail intervient au 1er février, là encore ce sont les salariés, les jeunes et les femmes qui paient un lourd tribut, alors que les entreprises ne sont pas mises à contribution. **Est-cela la justice sociale ?**

C'est aussi le cas des salariés seniors qui (déjà discriminés par les employeurs en raison de leur âge : 1/2 n'étant déjà plus en emploi avant la retraite), basculeront plus rapidement vers les minima sociaux et dans la pauvreté, notamment dans un contexte d'inflation de plus en plus forte ! Reporter le départ à 64 ans c'est donc infliger 2 ans de plus à ces situations personnelles. **Est-ce cela le progrès et la justice sociale ?** 2 ans de moins pour se consacrer à sa famille, à la vie associative ou publique, à passer du temps libre et libéré des contraintes pour une pension égale voire inférieure !

L'ensemble des salariés qu'ils soient actifs, sans emploi, retraités, les jeunes et les étudiants a très bien compris les conséquences pratiques de cette contre-réforme. Ils sont d'ailleurs près de 90% des actifs à la refuser, tout comme l'ensemble de la population qui à 70 % la rejette et qui réclame même un retour à la retraite à 60 ans pour tous.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires , à vouloir légiférer contre sa population le gouvernement fait courir un risque à notre démocratie, à notre modèle social. Toutes ces politiques « libérales » ont conduit à l'affaiblissement de nos services publics, de l'hôpital public au bord de l'implosion, à l'éclatement de notre grand service de l'énergie EDF/GDF, ou de la SNCF, mais aussi de la Poste, et sans oublier l'éducation nationale ou les trésoreries et CDG des Finances publiques ...

Le rejet de cette réforme est très massif car il cristallise toute cette violence économique qui est subie par la population et les travailleurs depuis des années. C'est ce qui ressort de toutes les enquêtes et des réunions publiques (la NR titrant : « seuls contre tous » à propos du débat à la Ville aux dames le 31 janvier). Plus le gouvernement tente de justifier sa réforme et plus cela renforce la détermination des salariés, des travailleurs, et en particulier des jeunes qui ne se voient offrir comme avenir après parcours sup, que le SNU, l'apprentissage jusqu'à 30 ans, puis la précarité avec une retraite qui s'évapore.

C'est pourquoi les manifestations de janvier ont été elles aussi très massives, comme celle du 31 janvier, où on enregistrait le record de participation de manifestants depuis le début des années 1990, et toutes les manifestations sont déterminées à faire entendre raison au gouvernement, sans violence ! Alors comme le souligne un de nos représentants syndicaux : « Quelle perspective trace l'exécutif d'un pays démocratique qui n'entend pas cette expression pacifique du rejet de sa réforme ? » ; « Regardez ce qui se passe dans les petites villes et dans beaucoup d'endroits, ce sont

les travailleurs dans leur grande diversité qui défilent et disent leur refus de l'allongement de l'âge légal de la retraite ». Tout le monde prenant 2 ans fermes sans remise de peine !

Deux nouvelles journées de manifestation et de grève sont prévues le 7 et le 11 février vous trouverez à cet effet le communiqué départemental de notre intersyndicale qui est forte, unie et elle aussi déterminée à obtenir le retrait de ce texte profondément injuste et inique. Notre pétition nationale va dépasser le million de signataires sur internet.

En tant que Parlementaires, vous avez le pouvoir et le devoir de voter la loi et il n'est pas question pour nous de vous adresser une quelconque supplique, ou de vous implorer d'une quelconque manière, ou de vous dicter votre vote. Mais quand un projet de loi est à ce point rejeté, il faut savoir pour nos représentants entendre leurs mandants, et en particulier les travailleurs et les salariés, qui seuls, par leur travail, produisent les richesses de notre pays et qui lui permettent de développer l'intérêt général.

Maintien des 42 régimes existants !

Non à l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans !

Non au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans !

Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme, nous serons particulièrement attentifs à votre positionnement et à votre vote sur ce projet de loi.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires d'Indre et Loire, nos salutations syndicalistes et républicaines.

contacts :

i.raimond-pavero@senat.fr

s.babary@senat.fr

p.louault@senat.fr

charles.fournier@assemblee-nationale.fr

Daniel.Labaronne@assemblee-nationale.fr ; permanence.daniel.labaronne@gmail.com

henri.alfandari@assemblee-nationale.fr

Fabienne.Colboc@assemblee-nationale.fr

Sabine.Thillaye@assemblee-nationale.fr

Copie de ce courrier est adressé à toutes les mairies du département et à toutes les collectivités territoriales pour information.